

"L'accord sur la plupart des principaux éléments d'un traité global des océans est maintenant acquis à toutes fins utiles. Il reste à s'entendre sur les questions vraiment difficiles concernant surtout un système international d'exploitation des grands fonds marins et la transformation du concept de patrimoine commun en un régime équitable qui puisse gouverner cette exploitation. Notre objectif - sans précédent dans les annales des institutions internationales - vise la création d'une autorité internationale qui aurait à la fois des pouvoirs réglementaires et un rôle à jouer dans l'exploitation même des richesses naturelles. Une telle entreprise aurait une influence profonde et globale sur le nouvel ordre économique. C'est pourquoi nous ne pouvons laisser échouer la Conférence, peu importe les efforts ou les frustrations qui accompagneront encore les négociations, d'autant plus que beaucoup a déjà été accompli et que le port est en vue."

La Conférence recommandera à l'Assemblée générale des Nations Unies la tenue d'une huitième session de six semaines en mars 1979 à Genève. La décision quant à l'opportunité d'autres sessions sera reportée après la fin de la huitième session. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur impatience devant la lenteur des négociations, et bien que tous n'aient pas été d'accord sur la nécessité de fixer une date limite pour l'adoption d'un projet de traité, la plupart ont trouvé grandement souhaitable l'établissement d'objectifs généraux quant au déroulement future des travaux de la Conférence. Bon nombre de participants semblent d'accord pour que l'on tente par tous les moyens d'achever le processus de négociation en 1979 et de réviser le TNCO en vue de l'adoption d'un projet de traité en 1980.

Fort des progrès immenses déjà réalisés au cours des quatre dernières années et conscient de l'importance vitale des questions à résoudre au yeux du Canada, notamment celles du plafonnement de la production tirée des grands fonds marins et de la définition du rebord externe de la marge continentale, le Gouvernement canadien demeure résolument acquis à une conclusion heureuse des négociations qui lui assurera une protection complète de ses intérêts miniers et maritimes et garantira une utilisation ordonnée et légitime des océans ainsi qu'une stabilité et une paix plus grande pour le monde.